



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)
Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Division du Centre d'investissement**

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD-PDDAA

**TCP/CVI/2905 (I)
(NEPAD Ref. 05/36 F)**

Volume V de VI

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Amélioration intégrée et durable de la pêche artisanale et côtière

Juillet 2005

CAP–VERT: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Développement des systèmes de production agro–forestiers dans les zones humides (ZAE IV) et subhumides (ZAE III) du Cap–Vert

Volume III: Développement des systèmes de production sylvo–pastoraux dans les zones arides et semi–arides

Volume IV: Captage, stockage et distribution d'eau d'écoulement superficiel pour l'irrigation

Volume V: Amélioration intégrée et durable de la pêche artisanale et côtière

Volume VI: Amélioration de la productivité de la pêche industrielle

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays: Cap-Vert

Secteur d'activité: Pêche

Titre du projet proposé: Amélioration intégrée et durable de la pêche artisanale et côtière

Zone du projet: Huit provinces du pays

Durée du projet: 4 ans

Coût estimé: Coût en devises: 6,37 millions de dollars EU
 Coût en monnaie locale: 4,22 millions de dollars EU
Total 10,59 millions de dollars EU

Financement envisagé: ¹

<i>Source</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	1,1	10
<i>Institution(s) de financement</i>	9,5	90
<i>Bénéficiaires</i>	–	–
<i>Total</i>	10,6	100

¹ Equivalence monétaire:
 Unité monétaire = Escudo cap-verdien (ECV)
 1 \$EU = 92 ECV
 1 conto = 1 000 ECV

CAP–VERT

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA « Amélioration intégrée et durable de la pêche artisanale et côtière »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	1
II. ZONE D'INTERVENTION ET OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT	5
III. JUSTIFICATION	6
IV. OBJECTIFS	7
V. DESCRIPTION DU PROJET	7
<u>Composante 1: Amélioration des infrastructures à terre et de la commercialisation</u>	7
<u>Composante 2: Création d'un Fonds de crédit pour la réhabilitation des moyens de</u> production	9
<u>Composante 3: Installation d'un système de sécurité et sauvetage en mer</u>	10
<u>Composante 4: Appui institutionnel.....</u>	11
VI. BUDGET INDICATIF	11
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	12
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	12
IX. CADRE INSTITUTIONNEL D'EXÉCUTION DU PROGRAMME	13
A. Cadre institutionnel du secteur	13
B. Cadre institutionnel d'exécution du projet	14
X. ASSISTANCE TECHNIQUE	15
XI. RISQUES	15
XII. CONDITIONS PRÉALABLES	16
Appendice: Carte des îles du Cap–Vert et sites du programme	17

Abréviations

AGR	Activités génératrices de revenus
CPUE	Captures par unité de pêche
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FDP	Fonds de développement des pêches
INDP	Institut national de développement des pêches
INE	Institut national des statistiques
MEAP	Ministère de l’environnement, de l’agriculture et de la pêche
MFP	Ministère des finances et du plan
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme (dans le cadre du PDDAA)
UGP	Unité de gestion du projet

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Le présent projet/programme est une réponse à la situation dans laquelle se trouve la pêche artisanale au niveau national et au besoin de la dynamiser. En effet, des actions complémentaires sont nécessaires au niveau des projets de la pêche artisanale déjà financés par la coopération internationale et quasiment tous arrivés à leur terme afin de consolider les résultats obtenus. Une intervention immédiate s’avère nécessaire dans les communautés de pêche artisanale. Elle serait basée sur des orientations stratégiques précises afin de dynamiser le secteur de la pêche artisanale.

I.2. Une grande partie de la population cap-verdienne vit sur le littoral du fait de la géographie des îles qui composent le pays et l’influence prépondérante de la mer dont les ressources permettent la survie d’une grande partie de la population. La pêche artisanale caractérisée par sa simplicité en termes de moyens de production (bateaux, techniques et engins de pêche) et du faible volume d’investissement requis, constitue une activité importante pour l’archipel cap-verdien, et emploie une partie significative de la population active cap-verdienne. Suivant les données du dernier relevé général effectué en 1999, le secteur de la pêche artisanale employait environ 43 000 pêcheurs² c’est-à-dire environ 2,5% de la population active³. Le nombre de pêcheurs est resté inchangé depuis quelques années. Il en est de même des captures totales débarquées.

I.3. Le présent projet/programme découle des différents diagnostics de la pêche artisanale réalisés au niveau de toutes les îles⁴. Il permettrait de trouver des solutions pratiques conduisant à une amélioration satisfaisante des conditions de vie des opérateurs de la pêche artisanale.

B. Généralités

I.4. Situation économique et sociale. L’environnement économique cap-verdien est caractérisé, dans la seconde moitié de la décennie 90, par une croissance annuelle du Produit interne brut (PIB) d’environ 7,5 à 8% entre 1995⁵ et 2001⁶ sous l’impulsion des réformes économiques et aussi grâce à la conjoncture internationale favorable caractérisée par une croissance de l’aide publique en provenance des principaux partenaires au développement du Cap-Vert.

I.5. La croissance de l’investissement et l’expansion de la consommation des familles seraient à l’origine de cette rapide croissance du PIB. Cette situation a entraîné la croissance de la demande interne, en particulier celle du secteur des services. Le terme investissement correspond non seulement à l’investissement public, en particulier à l’infrastructure, mais aussi à des investissements privés nationaux et étrangers.

I.6. La croissance remarquable du PIB par habitant de 1993 à 2001 constitue un autre indicateur important de la croissance de l’économie cap-verdienne. En termes nominaux, on constate une augmentation de 404 dollars EU, ce qui représente une croissance relative de 45%. La participation du secteur des pêches (artisanale et industrielle) dans le PIB brut est très faible. Au début des années 90

² Bulletin Statistique n°10, INDP, 2002.

³ Les données de la population active se trouvent dans le recensement 2000 – caractéristiques économiques de la population.

⁴ Diagnostics financés, élaborés et publiés par l’INDP.

⁵ Source: Comptes Nationaux, Résultats définitifs 1993–1995, INE.

⁶ Source: Estimative de la Banque du Cap-Vert, Bulletin Economique, décembre 2000, publié sur le site web de la BCV.

sa participation était de 2% et est passée à 1% en 2000 (MFP, 2001); la pêche artisanale en représentait 64%⁷.

I.7. Le taux d’inflation, indicateur important de l’économie réelle, diminue depuis 1993. En 2000, il était négatif (-2,4%), en 2001, il a atteint 3,7% et les données de 2002 indiquent une diminution ultérieure.

I.8. La population active représente 33% de la population totale dont 23,9% pour le secteur primaire, 19% pour le secteur secondaire et 57,1% pour le secteur des services⁸, ce dernier ayant bénéficié le plus d’investissements durant la dernière décennie. Le taux de chômage en 2000 était de 17,4% et touchait principalement les femmes et les jeunes⁹. Les îles de Sal, S. Nicolau, Santiago et Boa Vista considérées comme zones d’intervention du projet, ont les taux de chômage les plus élevés (33 à 48%)¹⁰.

I.9. Le secteur de la santé a connu une nette amélioration durant les 10 dernières années. Des établissements et infrastructures de santé ont été construits dans toutes les îles et municipalités du pays et le nombre de médecins et cadres de santé a augmenté. Le taux de mortalité infantile tend à diminuer et était de 29 pour mille en 1999, traduisant une certaine amélioration de la qualité de vie de la population.

I.10. La lutte contre la pauvreté constitue un des grands objectifs stratégiques du Gouvernement du Cap–Vert. Selon l’enquête sur les dépenses et recettes des familles réalisée par l’Institut national des statistiques (INE) en 2001/2002, 37% de la population résidente au Cap–Vert est pauvre et 20% vit dans la pauvreté absolue. Près de 46% des pauvres vivent dans les zones rurales. En ce qui concerne les îles considérées zones d’intervention du projet, le diagnostic de la situation (en %) de la pauvreté est la suivante:

Îles	Pauvres	Très pauvres	Population rurale
Santiago	37	20	48
S. Nicolau	40	24	60
Sal	13	6	10
Boavista	13	2	52

I.11. On constate le développement de la pauvreté dans les ceintures suburbaines et dans certaines zones rurales. La pêche est le secteur d’activité, qui avec l’agriculture et la production animale, emploie près de 93% des pauvres, en conséquence, son développement durable en termes économique et social est indispensable pour réduire la pauvreté.

I.12. **Pêche artisanale.** La contribution de la pêche artisanale est très expressive dans le volume total des captures, dans l’emploi de la main–d’œuvre active et dans la lutte contre la pauvreté et dans la survie d’une grande partie de la population. Elle est pratiquée par de petites embarcations en bois ouvertes, construites localement, qui utilisent des moteurs (outre les hors–bord) dont la puissance varie entre 5 et 25 HP, des rames, et dans certaines îles, en particulier à S. Vicente, les voiles triangulaires.

⁷ Plan de gestion des pêches.

⁸ Rapport sur la population et développement – Direction Générale des Statistiques.

⁹ Recensement 2000.

¹⁰ Banque mondiale (2002), *African Development Indicators* et Annuaire Statistique (1995).

I.13. Les données actuelles de l’Institut National de Développement des Pêches¹¹ indiquent que la flottille artisanale est composée de 1 257 unités dont 73% sont motorisées. Selon le recensement général réalisé en 1999, la distribution géographique des unités artisanales est la suivante:

Sites	1999	% du total
S. Antão	132	10,4
S. Vicente	117	9,2
S. Nicolau	52	4,1
Sal	90	7,1
Boavista	53	4,2
Maio	68	5,4
Santiago	478	37,7
Fogo	197	15,5
Brava	80	6,3
Total	1 267	100,0

Source: INDP.

I.14. On constate que l’île de Santiago a le plus grand nombre d’unités de pêche artisanales, environ 38% du total. Elle est suivie des îles de Fogo et de Santo Antão, avec respectivement 15 et 10%. De ce total, 920 unités sont motorisées. Elles utilisent comme moyens de propulsion des moteurs hors-bord dont la puissance varie entre 5 et 25 HP. L’île de Santiago dispose aussi du plus grand nombre d’unités motorisées (299). Elle est suivie des îles de São Vicente (116), Fogo (110) et Santo Antão (116). En termes de taux de motorisation, l’île de São Vicente détient le plus grand pourcentage avec 99% de bateaux motorisés suivi de l’île de Sal. L’île de Santiago dispose du plus grand nombre d’unités de pêche et de moteurs, cependant, avec l’île de Fogo, elles ont le moins d’unités motorisées.

I.15. La pêche artisanale emploie, selon l’INDP, directement 4 283 marins pêcheurs, soit une moyenne de trois pêcheurs par unité de pêche. L’île de Santiago a le plus grand nombre de pêcheurs soit environ 40% du total national. Les îles de Boa Vista, Maio et São Nicolau ne comptent respectivement que 3 à 4% des pêcheurs. Le secteur de la pêche artisanale emploie indirectement près de 12 850 personnes. On estime qu’il garantit la survie et la subsistance de près de 21 000 personnes, soit environ 5% de la population totale.

I.16. En 2001, selon l’INDP, les captures de la pêche artisanale étaient de 5 649 tonnes, ce qui représente une réduction de 5 et 19%, respectivement par rapport à 1999 et 2000. L’île de Santiago détient environ 29%, suivie de São Vicente 19% et de Santo Antão 14%. Les espèces les plus importantes dans les captures sont les thonidés et les pélagiques (environ 41 et 33% respectivement). La baisse du volume de captures d’environ 19% entre 2000 et 2001 découle en grande partie de la diminution des captures de pélagiques (17%). Le nombre de sorties de pêche par année est très variable, mais à l’exception des années 2000/01, il a tendance à augmenter depuis 1995 (+ 20%). Il faut noter que cette augmentation a eu un impact direct dans l’augmentation des captures, toutefois, de manière non proportionnelle. Les plus grandes captures par unité de pêche (CPUE) ont été obtenues dans les îles de São Vicente (67 kg), São Nicolau (53 kg) et Brava (48 kg). Santiago et Fogo, malgré le plus grand effort de pêche, ont les plus basses CPUE.

¹¹ Bulletin Statistique de 2001, pp. 18–20.

Données 2001 Île	Capture (tonnes)	Effort (voyages)	CPUE (kg)
S. Antão	776	16 238	47,8
S. Vicente	1 101	16 419	67,1
S. Nicolau	378	7 121	53,1
Sal	242	6 779	35,7
Boavista	161	4 603	35,0
Maio	526	13 780	38,2
Santiago	1 638	61 689	26,6
Fogo	448	19 962	22,4
Brava	379	7 817	48,5
Total	5 649	154 408	36,6
Source: INDP.			

I.17. La productivité moyenne nationale par bateau est de 3,3 tonnes/an tandis que par pêcheur elle est à peine de 1,7 t. Les plus grandes productivités par bateau sont enregistrées dans les îles de São Vicente (8–9 t), Maio (8 tonnes), et Santo Antão (6 t). La plus faible est enregistrée dans les îles de Fogo (2 t) Santiago et Sal (3 t). La productivité par pêcheur est différente. Les plus grandes productivités par pêcheur se vérifient dans les îles de Maio (3,6 t) et São Nicolau (2,2 t). Tandis que les plus basses productivités par pêcheur sont observées dans les îles de Santiago (0,8 t), Fogo (0,9 t) et Sal (1 t).

I.18. La pêche artisanale est caractérisée par un ensemble de *contraintes* pour lesquelles des solutions sont envisageables, parmi lesquelles:

- Des moyens de production non adaptés: un grand pourcentage de bateaux et moteurs sont obsolètes; les moteurs ont une moyenne d’âge supérieur à six ans et ont besoin d’être réhabilités. Pour cela, afin de garantir de bonnes conditions de travail (régularité des sorties et sécurité en mer), il est urgent de réhabiliter et adapter les moyens de production utilisés dans la pêche artisanale.
- Les engins de pêche sont importés par l’intermédiaire de deux pays partenaires (traditionnellement) privilégiés du Cap-Vert et leurs coûts sont très élevés. L’importation directe à partir des pays de fabrication pourrait réduire ces coûts sur le marché national.
- Les coûts d’exploitation sont élevés, et le plus important est celui du carburant utilisé par les moteurs à base d’essence qui coûte près de trois fois plus cher que le gasoil utilisé dans la pêche industrielle. La substitution des moteurs à essence par des moteurs à gasoil diminuera, de manière très consistante, les coûts d’exploitation des unités de pêche artisanale et renforcera leur rentabilité et les revenus des pêcheurs.
- Les conditions d’accès à la mer sont très difficiles pour les unités de pêche artisanales, de même que la collecte et distribution du poisson, notamment les points de débarquement artisanaux existants, qui sont souvent naturels et les bateaux sont déplacés à la main sur les plages où se font les débarquements; le poisson est ensuite transporté et vendu par des agents de commercialisation dans des récipients en plastique exposés au soleil car dans la plupart des points de débarquement, la glace n’est pas disponible.
- Les moyens de sauvetage à bord des unités de pêche comme ceux de surveillance et sécurité en mer sont inexistantes d’où de nombreux cas de disparition d’unités de pêche et

vies humaines suite à des pannes de moteur et d’absence de secours lors des intempéries marines.

- Intégration insuffisante de la pêche dans les autres activités économiques locales: la pêche artisanale comprend 97 points de débarquement dans tout le pays où vivent d’importantes communautés littorales; mais malgré les investissements faits dans le passé, elle n’a pas réussi à prendre avantage des autres activités économiques qui lui auraient permis de produire des valeurs ajoutées additionnelles. Ainsi, le tourisme, de par ses activités d’approvisionnement des hôtels et des résidences en poisson frais et de transport en faveur de la pêche sportive, constitue un atout non exploité bien que susceptible d’accroître considérablement les revenus des pêcheurs et des autres opérateurs du secteur de la pêche.

I.19. Toutefois, le secteur de la pêche artisanale offre des opportunités/potentialités qui pourraient permettre un développement plus important et durable. On peut citer les plus importantes, à savoir, le potentiel de ressources serait compris entre 32 590 et 41 615 t et est représenté par les grands pélagiques océaniques, les pélagiques côtiers, les espèces démersales, notamment la langouste dont le volume disponible est cependant relativement faible. La capture moyenne de ces espèces durant les 10 dernières années est estimée à près de 8 000 t, c’est-à-dire largement en deçà des potentialités comme l’indique le tableau suivant¹². Les thonidés sont les espèces cibles de la pêche industrielle.

Potentiel halieutique et disponibilités par groupes d’espèces			
Ressources***	Potentiel* (t)	Captures moyennes (1990-2001)	Disponibilité (t)
Thonidés + Serranidés	25 000 – 30 000	3 430**	21 570 – 26 570
Pélagiques côtiers	2 500 – 6 500	3 100	1 400 – 3 400
Démersaux	3 000 – 5 000	950	2 050 – 4 050
Langouste rose	?	50 – 75	?
Langouste verte	?	40	?
Total ZEE	32 590 – 41 615	7 539	25 051 – 34 077
* Source: Réunion nationale de la recherche halieutique, 1996; ** Capture moyenne de 1994-2001 y compris les données de la flottille étrangère; *** pour langouste marron et de pierre, il n’existe pas de données sur le potentiel.			

II. ZONE D’INTERVENTION ET OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT

II.1. Le projet bénéficiera à toutes les communautés de pêche artisanale. Ces communautés disposent d’opportunités qui doivent être exploitées à travers une politique d’investissements répondant aux besoins réels de la pêche artisanale.

II.2. De par son caractère national, le projet bénéficiera à toutes les îles, et plus particulièrement à celles dont le pourcentage de pauvreté parmi la population rurale, en particulier, Santo Antão, Santiago, Fogo, Brava, Maio et S. Nicolau¹³. En effet, elles ont le plus grand nombre de personnes qui opèrent dans la pêche artisanale.

¹² *Diagnóstico de Pesca Industrial* – INDP (2004).

¹³ Profil de la pauvreté – Source: IDRF 2000/2001, INE.

II.3. Les principales opportunités/potentialités favorables à un développement intégré et durable de la pêche artisanale sont les suivantes:

- disponibilité de ressources halieutiques et côtières;
- existence d’une population côtière engagée et orientée pour l’exploitation, la distribution et la commercialisation du poisson;
- existence d’une communauté jeune ayant une certaine expérience dans le secteur;
- garantie du marché interne;
- potentialisation du facteur genre dans la commercialisation, garantissant une plus grande concentration des revenus au sein des familles.

II.4. Actuellement, il n’existe aucun projet d’appui à la pêche artisanale. Ceux financés par la coopération bilatérale ont été achevés et il s’avère donc nécessaire d’élaborer, de financer et mettre en œuvre un nouveau projet d’appui à la pêche artisanale permettant d’améliorer la situation socioéconomique précaire actuelle des familles des opérateurs de la pêche artisanale.

III. JUSTIFICATION

III.1. Le Cap-Vert dispose d’un domaine maritime et côtier important qui malgré la relative faiblesse de la productivité halieutique, offre des opportunités d’une exploitation durable de certaines espèces et des atouts de développement touristique susceptibles d’améliorer les revenus et les conditions de vie des communautés côtières, en particulier ceux des pêcheurs artisanaux.

III.2. A cet effet, les principales contraintes de développement de la pêche artisanale et côtière ont été analysées. La question est de savoir comment aider les opérateurs de la pêche artisanale à tirer durablement les meilleurs avantages des opportunités offertes en levant les contraintes décrites au point I.18.

III.3. Le présent Projet est compatible avec les stratégies nationales de développement définies par le Gouvernement et répond aux principes qui orientent la politique nationale d’exploitation durable des ressources halieutiques. Au niveau social, il sera accepté par les pêcheurs qui ont toujours manifesté leur accord pour ses composantes lors des diverses rencontres organisées au sein des différentes communautés.

III.4. Il faut souligner que le projet prend en compte les autres activités économiques locales en dehors de la pêche, de manière à obtenir une plus grande valeur ajoutée du point de vue économique et social et aussi à créer les conditions pour une meilleure liaison économique (transport et prix) entre les communautés de pêcheurs et les marchés de grande consommation de produits halieutiques.

III.5. Enfin, le projet aura un grand impact sur l’amélioration des conditions de sécurité et de sauvetage des unités de pêche artisanale et réduira considérablement le nombre d’accidents et de pertes de vies humaines.

IV. OBJECTIFS

IV.1. L’**objectif général** du programme sera de contribuer à la lutte contre la pauvreté des ménages des pêcheurs et des autres opérateurs de la pêche côtière, ainsi que ceux des autres communautés côtières.

IV.2. Les **objectifs spécifiques** sont:

- d’assurer durablement l’exploitation de toutes les potentialités halieutiques;
- de renforcer la capacité technique, opérationnelle et la gestion des opérateurs du secteur de la pêche artisanale et côtière.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le projet aura une durée de quatre ans et s’appuiera sur les composantes citées ci-après, dont la mise en œuvre permettra de surmonter les contraintes identifiées et d’atteindre les objectifs attendus.

Composante 1: Amélioration des infrastructures à terre et de la commercialisation

V.2. Les activités suivantes seront mises en œuvre:

- *Construction/réhabilitation des structures d’accueil des unités de pêche.*
 - Des structures pour traîner les bateaux seront construites/réhabilitées pour les bateaux artisanaux dans les communautés et îles ayant les plus grandes difficultés d’accès à la mer afin de faciliter la sortie en mer des bateaux et de les tirer de l’eau après la pêche.
 - Seront construits aussi de petits entrepôts pour garder les engins de pêche, moteurs et autres matériels en particulier dans les ports de débarquement artisanaux d’accès difficile. On propose la construction de huit structures pour traîner les bateaux au niveau national, soit trois dans l’île de Santiago, deux à Santo Antão, un à Fogo, un à Brava et un à São Nicolau.
- *Construction et réhabilitation des petits marchés municipaux.* Quelques marchés destinés à la vente du poisson seront construits en concertation avec les municipalités. Ces marchés seront équipés de chambres de réfrigération, d’une machine de fabrication de glace, de balances, caisses isothermiques, etc. Les îles concernées seront Santiago, Santo Antão, Maio, Fogo et Sal. Le nombre de marchés construits ou réhabilités dépendra des priorités identifiées suivant des critères de sélection analysés et adoptés préalablement.
- *Réhabilitation (ou acquisition) des équipements de froid aux points de débarquement.*
 - Les chambres froides existantes au niveau des principaux points de débarquement, le plus souvent acquises avec le budget de l’Etat, ne fonctionnent pas. Leur réhabilitation et leur bon fonctionnement donneront un élan aux différentes activités du secteur. A cet effet, seront réhabilitées ou installées des structures de froid comme suit:

Île	Réhabilitation		Acquisition	
	Machine à glace	Chambre froide	Machine à glace	Chambre froide
S. Antão	–	1	1	1
S. Vicente	–	2	–	
S. Nicolau	2	1	–	
Sal	1			
Boavista	1		1	
Maio		1	1	
Santiago	2	2		
Fogo	1	1		
Brava	1	1	1	1
Total	8	9	4	2

- Le projet aidera à réhabiliter 17 petites structures de froid déjà existantes et à acquérir six nouveaux équipements en particulier des machines de fabrication de glace, à partir de l’eau salée, d’une capacité de 3 tonnes/jour, et des chambres froides de conservation d’une capacité unitaire de 20 m³. L’identification et la sélection de ces structures et des communautés bénéficiaires dépendront des priorités préalablement déterminées.

- *Acquisition de moyens de commercialisation.*

- Actuellement, les produits de la pêche sont vendus le plus souvent dans des petits récipients en plastique sans glace et exposés au soleil, entraînant de grandes pertes post-récolte. Le projet financera l’acquisition de caisses isothermiques qui faciliteront le transport des produits et garantiront une bonne qualité de conservation.
- A cet effet, une ligne de crédit sera créée auprès d’une institution financière qui en assurera la gestion alors que le suivi sera assuré par le Fonds de développement des pêches (FDP). Le crédit sera octroyé aux opérateurs de la commercialisation des produits de la pêche artisanale, suivant des conditions de remboursement adaptées, afin de permettre un taux (satisfaisant) de récupération de la dette, selon des modalités de fonctionnement efficaces et un fonds de garanties. Ainsi, 800 caisses isothermiques (équivalant au nombre de bateaux existants) d’une capacité de 70 litres seront acquises pour les agents de commercialisation selon le tableau suivant:

Île	Nb. de bateaux	% du total	Nb. financé
S. Antão	132	10	83
S. Vicente	117	9	74
S. Nicolau	52	4	33
Sal	90	7	57
Boavista	53	4	33
Maio	68	5	43
Santiago	478	37	302
Fogo	197	15	124
Brava	80	6	51
Total	1 267	100	800

Composante 2: Création d’un Fonds de crédit pour la réhabilitation des moyens de production

V.3. Ce Fonds sera géré par une institution financière avec une bonification des taux d’intérêts et un Fonds de garantie couvrant lesdits crédits et permettra de financer les activités suivantes:

- *Réparation et amélioration des bateaux artisanaux.*
 - Environ 60% des bateaux artisanaux seront réparés, leur coque sera revêtue de fibre en vitre ce qui leur donnera une vie utile plus longue et les conditions de traitement et transformation du poisson à bord seront améliorées. A cet effet, des petites caisses isothermiques en fibre de verre seront adaptées aux bateaux et contiendront de la glace pour conserver le poisson immédiatement après capture. Le nombre de bateaux figure dans le tableau suivant:

Ile	Nb. de bateaux	Nb. de bateaux à améliorer
S. Antão	132	92
S. Vicente	117	82
S. Nicolau	52	36
Sal	90	63
Boavista	53	37
Maio	68	48
Santiago	478	335
Fogo	197	138
Brava	80	56
Total	1 267	887

- *Substitution des moteurs hors-bord à essence par des moteurs à gasoil*
 - Les bateaux artisanaux existants utilisent comme moyen de propulsion des moteurs hors-bord à essence et sont la plupart inefficients. Sur un total de 922 unités¹⁴, certaines ont été remplacées par d’autres moteurs identiques; toutefois, la plupart d’entre elles fonctionnent toujours mais avec des coûts élevés de réparation. Actuellement, le manque de pièces de rechange a obligé un remplacement plus anticipé, donc anti-économique, de ces moteurs.
 - Ces moteurs utilisent de l’essence dont le prix est trois fois supérieur au prix du gasoil, ce qui accroît considérablement les coûts de fonctionnement de ces unités, avec des effets très négatifs sur les résultats économiques et financiers. Dans le but d’améliorer la productivité et la rentabilité des bateaux, la vulgarisation de moteurs à gasoil pour réduire les coûts de fonctionnement serait une bonne stratégie à suivre. La puissance des moteurs à gasoil sera au minimum 10 et au maximum 30 HP. Ainsi, on prévoit le remplacement de 70% du total des moteurs selon le tableau suivant:

¹⁴ Dernier recensement général de 1999.

Île	Nb. de moteurs	Nb. de moteurs à remplacer
S. Antão	105	74
S. Vicente	116	81
S. Nicolau	47	33
Sal	83	58
Boavista	39	27
Maio	57	40
Santiago	299	209
Fogo	110	77
Brava	66	46
Total	922	645

- *Acquisition de moteurs internes pour les bateaux de 6,5 mètres en fibre de verre.* Les 10 bateaux artisanaux de 6,5 mètres en fibre de verre acquis dans le cadre de la coopération avec l’Italie sont inopérants car ils manquent de moyens de propulsion. Les coques sont en bon état de conservation mais les difficultés financières et le coût élevé des moteurs empêchent leur mise en exploitation. Ces bateaux se trouvent actuellement dans les îles de S. Nicolau, Maio et Santiago. Les moteurs devront avoir une puissance comprise entre 20 et 25 HP.

Composante 3: Installation d’un système de sécurité et sauvetage en mer

V.4. Cette composante permettra de réduire le nombre de victimes et d’accidents en mer dont la plupart se passent avec les bateaux:

- de São Vicente qui vont pêcher à Santa Luzia et dans les îlots Branco et Raso;
- de Santiago qui vont exploiter les bancs de pêche des îles de Maio, Boa Vista, Fogo et Brava.

V.5. Afin d’éliminer, si possible, le nombre d’accidents en mer, on prévoit le financement de deux stations de sécurité et sauvetage en mer qui seront installées et gérées par les Capitaineries des ports de Barlavento et Sotavento. Ces unités seront équipées de moyens de communication fixes et mobiles et de deux bateaux de recherche et sauvetage pour chacune des Capitaineries.

V.6. Pour les opérateurs et pêcheurs artisanaux seront financés les matériels et équipements suivants:

- *réflecteurs de radar:* 60% des bateaux artisanaux, soit 760 unités seront équipées de radar de construction et maniement faciles;
- *équipements de communication portables:* 60% des bateaux artisanaux, soit 760 unités seront équipées de VHF qui leur permettront un contact direct avec les stations de recherche et sauvetage installées dans les Capitaineries des ports à Sotavento et Barlavento;
- *gilets de sauvetage:* seront financés 5 068 gilets de sauvetage équipés de sifflets et réflecteurs lumineux. On estime que chaque bateau des 60% aura en moyenne quatre pêcheurs.

Composante 4: Appui institutionnel

V.7. Cette composante comprend les activités suivantes:

- *Création et dynamisation des associations de pêcheurs existantes.*
 - Ces associations auront pour but d’intégrer l’activité de pêche artisanale dans d’autres activités locales génératrices de revenus (AGR), en particulier le tourisme, et d’encadrer ses membres dans le système d’assurance sociale (médicale et pharmaceutique).
 - Les associations des pêcheurs artisanaux entameront des contacts avec les pouvoirs locaux, la sécurité sociale et le Gouvernement dans le but de trouver une formule qui permette d’intégrer cette classe de faibles revenus et très vulnérable à la pauvreté, dans le système d’assurance sociale.
 - Cette composante permettra d’améliorer l’organisation de groupements/associations de pêcheurs artisanaux qui pourraient servir à la promotion d’actions de formation destinées à améliorer la capacité technique et de gestion de leurs membres.
- *Appui institutionnel à l’unité d’exécution.* Afin d’assurer une bonne organisation et gestion des activités du projet, sera créée une Unité de coordination qui bénéficiera d’un appui financier pour son fonctionnement en termes logistique et administratif. Des consultants nationaux et internationaux seront recrutés pour analyser et apporter des solutions aux contraintes qui entravent les résultats des opérateurs artisanaux, notamment en améliorant leur capacité technique et organisationnelle.

VI. BUDGET INDICATIF

VI.1. Le budget prévisionnel du Projet est de l’ordre de 10,6 millions de \$EU, hors impôts et taux de douanes. Ce budget est composé d’environ 38% de dépenses en monnaie locale et 62% en devises. Le résumé du budget par composante est indiqué dans le tableau ci-après.

Résumé des coûts du projet, par composante					
Composantes	Monnaie locale	Devises	Total ('000 \$EU)	% devises	% total
1. Amélioration des infrastructures à terre et de la commercialisation	1 141	489	1 630	30	18
2. Création d’un Fonds de crédit pour la réhabilitation des moyens de production	1 570	2 355	3 925	60	43
3. Installation d’un système de sécurité et sauvetage en mer	470	2 662	3 132	85	34
4. Appui institutionnel	335	37	373	10	4
Total coûts de base	3 517	5 543	9 060	61	100
Imprévis	352	554	906	61	10
Inflation	351	277	629	44	7
Coût total du projet – en milliers de \$EU	4 220	6 374	10 595	60	117

VI.2. Les coûts ont été estimés à partir des prix des biens et services pratiqués au Cap-Vert au second semestre 2004, au moment de l’élaboration du projet. Ces prix ont été collectés auprès des services spécialisés privés et publics nationaux et aussi auprès des fournisseurs européens d’équipements et matériels divers.

VI.3. Un taux d’imprévus de 10% a été appliqué sur tous les équipements et services y compris sur la formation, le personnel, l’assistance technique et les coûts de fonctionnement. Egalement un taux d’inflation de 10% a été pris en compte pour les dépenses en monnaie locale, et de 5% sur les dépenses en devises. Le coût total des imprévus et de l’inflation est d’environ 1,5 million de \$EU, soit 17% du coût total du Projet.

VI.4. A titre préliminaire, le coût du projet par composante et par an pourrait être présenté comme suit:

Résumé des coûts du projet, par composante et par an					
Composantes	Total (‘000 \$EU)	An 1	An 2	An 3	An 4
1. Amélioration des infrastructures à terre et de la commercialisation	163	489	652	326	1 630
2. Création d’un Fonds de crédit pour la réhabilitation des moyens de production	589	1 177	1 177	981	3 925
3. Installation d’un système de sécurité et sauvetage en mer	313	2 192	313	313	3 131
4. Appui institutionnel	149	75	75	75	373
Total coûts de base	1 214	3 933	2 217	1 695	9 059
Imprévus	226	226	226	226	906
Inflation	158	157	157	157	629
Coût total du projet – en milliers de \$EU	1 598	4 316	2 600	2 078	10 594
Devises	1 594	1 594	1 593	1 593	6 374

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Le Projet serait financé pour environ 90% par les institutions financières internationales et de coopération bilatérale, et le complément de 10% par l’Etat du Cap–Vert.

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les principaux bénéfices du Projet porteront sur une:

- amélioration des conditions de vie des opérateurs artisanaux et des agents de commercialisation;
- modernisation des moyens de production;
- amélioration des conditions d’hygiène et sanitaires de commercialisation du poisson;
- réduction de victimes d’accidents et de pertes en vie humaine dans la pêche artisanale;
- plus grande intégration de la pêche avec les autres activités économiques locales génératrices de revenus, en particulier le tourisme.

IX. CADRE INSTITUTIONNEL D’EXÉCUTION DU PROGRAMME

A. Cadre institutionnel du secteur

IX.1. Le secteur des pêches est placé sous la tutelle du Ministère de l’Environnement, de l’agriculture et de la pêche et a comme principales tâches de:

- Proposer la politique des pêches et coordonner les actions indispensables à l’exécution de cette politique.
- Elaborer les plans de développement du secteur et diriger leur mise en œuvre.
- Promouvoir le développement des activités de pêche à travers la formulation de programmes et projets capables d’augmenter de façon durable (soutenable) la production et la productivité dans les limites des ressources halieutiques disponibles.
- D’assurer l’évaluation permanente des ressources halieutiques et côtières de manière à garantir une exploitation responsable des stocks et à établir des plans de gestion adaptés.
- Encourager les activités de recherche qui pourraient augmenter la production et la productivité.
- Vulgariser parmi les producteurs, à travers les moyens de communication les plus appropriés, les résultats de la recherche afin de les motiver à adopter des activités alternatives plus rationnelles et plus économiques.
- Promouvoir en coopération avec les institutions locales de financement, une politique et des normes de crédit à la pêche.
- Protéger les espèces en voie de disparition et les stocks et habitats fragiles de manière à préserver les ressources halieutiques.
- Stimuler la transformation industrielle, semi-industrielle et artisanale des produits de la pêche, afin de bénéficier d’une plus grande valeur sur les produits, et en conséquence, améliorer les revenus des opérateurs et leur niveau de vie.

IX.2. Au plan organisationnel, le MEAP comprend la Direction Générale de l’agriculture, de la sylviculture et de l’élevage, la Direction Générale de l’environnement, la Direction Générale des pêches et la Direction de la sécurité alimentaire qui sont des services de conception, d’exécution et de coordination.

IX.3. La Direction Générale des pêches est composée de la Direction de l’appui au développement et la Direction des affaires juridiques, de la fiscalité et de la qualité et a comme tâches principales de:

- Concevoir pour le MEAP la définition de la politique nationale des pêches et les mesures d’organisation des activités de pêche et de gestion des ressources halieutiques.
- Assurer le contrôle de la qualité et fixer les taxes sur les produits de la pêche.
- Intervenir dans le processus d’autorisation pour l’installation des établissements industriels et commerciaux dans le secteur des pêches.
- Participer au processus d’élaboration de règles législatives et réglementaires qui régissent les activités de pêche, délivrer les licences de pêche aux unités de pêche (nationales et étrangères) et émettre les autorisations d’exportation des produits de pêche.

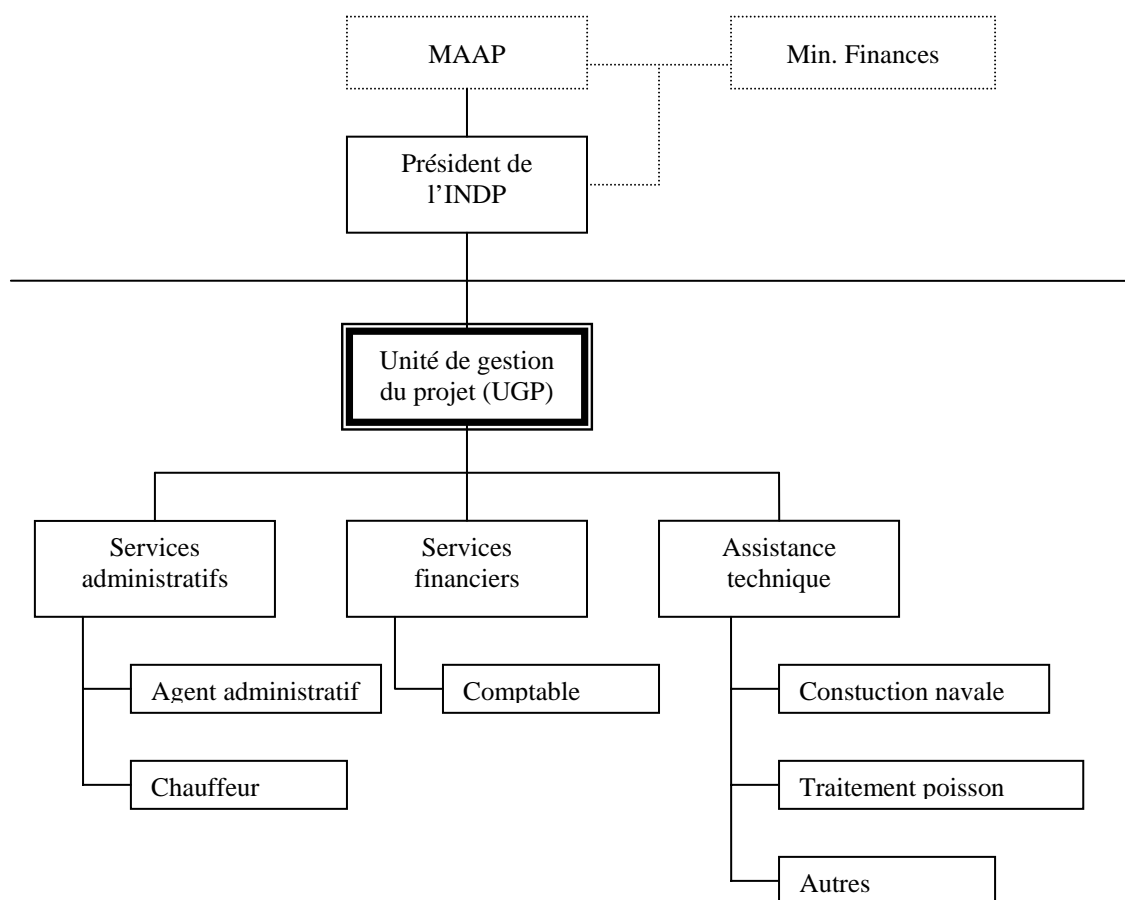
IX.4. Outre la DGP, l’Institut National de Développement des Pêches a aussi de grandes responsabilités, parmi lesquelles:

- exécuter, coordonner et contrôler les activités de recherche appliquée.
- contribuer au développement des techniques et méthodes de conservation et transformation des produits de la mer de pêche et à l’évaluation des ressources halieutiques.

B. Cadre institutionnel d’exécution du projet

IX.5. Le projet sera géré et mis en œuvre par une Unité de gestion placée sous la tutelle du MEAP. La gestion courante sera assurée par un cadre national (coordinateur) responsable de la gestion administrative et financière.

IX.6. L’Unité de gestion du Projet (UGP) comprendra outre le coordinateur, un comptable, un administratif, une secrétaire, un chauffeur et un spécialiste en crédit. L’organigramme de l’UGP et son intégration dans la structure du Ministère responsable des pêches et de l’INDP se présentent comme illustré dans le schéma ci-après.



X. ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. L'assistance technique constitue une composante très importante du Projet du fait de la faible capacité technique et de gestion des opérateurs et de l'administration de tutelle. En effet, le manque d'assistance technique a été identifié comme l'une des causes de l'insuccès et des grandes contraintes des Projets et Programmes qui ont été mis en œuvre dans le secteur des pêches.

X.2. L'assistance technique portera sur les activités suivantes:

- Recrutement de consultants nationaux ou internationaux pour mener des actions de formation. Le profil des consultants devra satisfaire aux exigences de réussite de cette formation.
- Organisation juridique administrative et institutionnelle des associations de la pêche artisanale. Le consultant aura une formation et de l'expérience dans le domaine juridique et de gestion administrative et sera responsable pour la création et la dynamisation des associations de pêcheurs artisanaux dans tout le pays.
- Assurer l'assistance technique pour le diagnostic/exécution des actions de réhabilitation des bateaux artisanaux.

XI. RISQUES

XI.1. Les principaux risques d'échec dans l'exécution des différentes composantes du Projet comprennent:

- **Faible gestion:** dans le passé, il a été reconnu que la gestion des projets/programmes du secteur des pêches a été très déficiente, ce qui a entraîné des retards d'exécution et des pertes économiques et financières considérables. C'est pourquoi, il est proposé une structure responsable pour la gestion autonome.
- **Insuffisance économique et financière:** la faible qualité des produits de la pêche artisanale et la faible intégration de la pêche artisanale dans les autres activités locales génératrices de revenus additionnels, en particulier le tourisme, constituent un handicap important pour sécuriser les revenus des pêcheurs en cas de chutes imprévisibles des revenus tirés de la pêche.
- **Mauvais suivi et évaluation:** un suivi insuffisant des crédits octroyés aux opérateurs de pêche peut conduire à une utilisation inappropriée des ressources et un faible remboursement des crédits. Afin d'éliminer ou de diminuer ce risque, l'UGP disposera d'une équipe technique compétente, chargée de contrôler d'une manière permanente tous les investissements effectués. Les remboursements seront faits par tranche, et le deuxième déboursement ne sera possible qu'après l'accord de l'équipe technique qui devra valider le rapport d'utilisation des ressources de la première tranche.
- **Fonds de garantie:** la reconstitution du fonds de garantie est indispensable pour la durabilité du système de crédit. Le non-remboursement des crédits entraînera la disparition du fonds de garantie. Actuellement, le secteur de la pêche en raison du non remboursement des crédits attribués sous l'initiative de l'Etat, est un secteur très endetté et ne bénéficie d'aucun crédit des institutions financières locales.

XII. CONDITIONS PRÉALABLES

XII.1. Les conditions qui doivent être remplies et qui pourraient conditionner le financement et l’exécution du Projet sont de trois ordres:

- création d’une unité de gestion.
- signature d’un protocole entre l’Etat du Cap-Vert et les institutions financières pour la gestion des fonds.
- garantie de financement de 10% de la part du Gouvernement du Cap-Vert.

Appendice: Carte des îles du Cap-Vert et sites du programme

